

Rennes, le 17 juin 2024

La transformation des cours des écoles rennaises : premiers bilans et perspectives

La Ville de Rennes a décidé sous le précédent mandat de reconsidérer l'aménagement des cours de récréation dans les écoles publiques. Il s'agit de favoriser un meilleur partage des usages entre les filles et les garçons et de végétaliser les espaces, pour lutter contre les effets du changement climatique et les îlots de chaleur. Ce travail, mené en concertation avec les usagers des écoles et réalisé par les agents techniques de la Ville, livre ses premiers résultats.

À l'école, la cour est certes un lieu de récréation mais avant tout un lieu de vie. Pour certaines, un réaménagement s'impose pour redistribuer les espaces et favoriser un meilleur partage des usages entre les filles et les garçons. Il s'agit aussi d'en faire des espaces plus agréables à vivre, alors que le réchauffement climatique les transforme parfois en véritables îlots de chaleur. Dans ces lieux d'apprentissage, le développement de la biodiversité a aussi des vertus pédagogiques.

Chaque année, depuis 2020, et en cohérence avec le Projet éducatif local, la Ville programme des travaux pour transformer des cours d'école. Les enfants et les équipes pédagogiques sont pleinement associés aux réflexions préalables, afin de concevoir des aménagements répondant aux besoins et aux aspirations de tous.

10 cours rénovées depuis 2020

Portée par une volonté affirmée et la forte expertise de ses services, la Ville réalise ces travaux en régie (ils sont réalisés par ses services eux-mêmes, sans faire appel à des entreprises extérieures). C'est aussi un gage de sobriété budgétaire. La rénovation d'une cour représente un coût qui oscille entre 70 000 € et 250 000 € selon les surfaces. La Ville estime qu'elle peut réaliser entre 2 et 3 rénovations par an, étant entendu qu'elles ne sont pas nécessaires dans tous les établissements.

Depuis 2020, dix cours ont fait l'objet de réaménagements : à l'école maternelle Champion-de-Cicé (Cleunay), l'élémentaire et la maternelle Ille (Saint-Martin), l'élémentaire Marie-Pape-Carpantier (Arsenal-Redon), la maternelle Torigné (Le Blosne), l'élémentaire et la maternelle Clemenceau (Bréquigny), et l'école élémentaire Paul-Langevin (La Pommeraie).

Plus récemment, en 2023, des travaux ont été réalisés à :

- Clôteaux (Bréquigny) : dans la cour de l'élémentaire, 4 700 m² de surface ont été réaménagés pour 695 m² de surfaces végétalisées supplémentaires et +41% de sols désimperméabilisés. L'opération a coûté 240 000 €.

- Pascal-Lafaye (Le Blosne) : travaux dans les deux cours de la maternelle, avec 2 730 m² de surface réaménagée (+ 170 m² de surfaces végétalisées, +30% de sols désimperméabilisés). Budget : 180 000 €.

Les prochains chantiers

Dans le cadre de ce programme, de nouveaux chantiers seront ouverts à l'été 2024 à :

- Jean-Rostand (Longs Champs) : 2500 m² de cours pour un budget de 120 000 m²
- Camille-Claudel (Fougères-Sévigné) : 965 m² de cours pour un budget de 70 000 €
- Andrée-Chedid (Villejean) : plus de 2800 m² de cours, pour un budget de 230 000 €.

Les travaux ont débuté au début du mois de juin pour une livraison à la rentrée prochaine. Des travaux complémentaires auront lieu pendant les vacances d'octobre, pour réaliser les finitions.

Des travaux qui s'inscrivent dans un projet pédagogique

Le réaménagement d'une cour s'intègre systématiquement dans un projet pédagogique, porté par les personnels de l'école et associant étroitement les enfants.

Deux temps sont identifiés :

- Avant les travaux : large concertation pour donner la parole à tous, y compris les enfants. L'objectif est de réaffirmer la place centrale qu'occupe la cour dans la vie de l'école ;
- Après les travaux : intégration de la cour comme support pédagogique d'éducation à la nature via des ateliers d'observation, la mise en place collective de règles de vie, la participation de chacun aux plantations... Plusieurs acteurs extérieurs peuvent alors être mobilisés : Écocentre de La Taupinais, LPO, Bretagne vivante...



Les projets de réaménagement associent étroitement les équipes pédagogiques et les enfants

Un référentiel spécifique...

Un référentiel, détaillant les exigences et les attendus pour ce type de chantiers, a été approuvé pour le Conseil municipal du 9 octobre 2023.

... pour re-naturer les cours...

La végétalisation des cours et leur désimperméabilisation des sols visent à y créer des îlots de fraîcheur. La renaturation des cours se fonde sur une règle applicable à tous les projets, qui fixe de "végétaliser tout sauf..." quelques zones qui doivent rester l'exception : les cheminements, les accès de service (accès pompiers par exemple), les surfaces couvertes (préau), les espaces de mobilité (terrain d'éducation physique et sportive, parcours vélo...).

Concrètement, le référentiel fixe de :

- Augmenter quantitativement et qualitativement les sols végétalisés des cours ;
- S'assurer que les trois strates (herbacée, arbustive et arborée) sont présentes ;
- Privilégier les essences nourricières bénéfiques pour la faune ;
- Choisir une palette végétale adaptée aux sites et conditions climatiques ;
- Valoriser les saisonnalités ;
- Recréer des habitats à destination des espèces identifiées ;
- Prévoir des nichoirs et passages pour petites faunes dans les clôtures ;
- Systématiser les potagers ;
- Prévoir des plantations participatives, associant les jardiniers de la Ville, les enfants et les équipes pédagogiques (scolaires et périscolaires).

... et y favorise un partage égalitaire des espaces

L'aménagement des cours porte aussi un enjeu d'égalité. Au-delà du rôle récréatif, les cours sont des lieux éducatifs, d'échanges, de transmissions, de construction et d'apprentissage du vivre ensemble. Ainsi, l'aménagement des cours a toujours pris en compte des enjeux d'égalité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations.

La végétalisation des cours s'accompagne ainsi de modifications qui permettent de favoriser un meilleur partage des espaces et d'apaiser le climat scolaire. Les réaménagements s'appuient sur des principes d'usages et d'organisation non genrés afin que les enfants investissent ensemble et de manière égalitaire ces espaces.

Chiffres clefs

- Le patrimoine communal des cours d'école représente une surface de 385 000 m² (38,5 hectares) répartie dans 87 écoles maternelles et élémentaires ;
- L'objectif de la Ville est d'atteindre 30 % de strate arborée à la parcelle d'ici 20 ans ;
- Sous nos pieds : végétaliser 50 % minimum et gérer les eaux de pluies à la parcelle, en cohérence avec les règles du PLUi ;
- Dans les cours : atteindre 60 % de matériaux issus du réemploi ;
- 1/3 : au cours d'une journée d'école, un enfant passe en moyenne un tiers de son temps dans la cour ;

- Près de ¼ des sites scolaires se situent sous la barre des 30 % de couvert arboré, objectif que la Ville de Rennes s'est fixé pour l'ensemble du territoire.

Et pour rappel :

- Sur le territoire de la ville, qui compte 130 000 arbres, les élus ont fixé deux objectifs :
 - Planter 30 000 arbres supplémentaires sur la période 2020-2026 ;
 - Atteindre à terme une couverture arborée de 30 % (24 % actuellement).

ANNEXE

Des cours d'école rennaises, avant et après travaux.



Cours de l'école élémentaire Marie-Pape-Carpantier (Arsenal-Redon)



Cours du groupe scolaire Clemenceau (Bréquigny)



Cours du groupe scolaire Ille (Saint-Martin)



Cours de l'école maternelle Torigné (Le Blosne)